

Equipements Solaires Thermiques - Subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe-eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Ce dispositif permet d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

Propositions d'attribution

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

- M. LAITHIER Gilbert - 26, chemin des Bicquey	300 €
- Mme NOVAK Arlette - 44, chemin de la Palente	300 €
- M. OTTO-BRUC Dominique - 18, rue Zéhyr	300 €
- M. TESSARO Patrice - 4, chemin de la Selle	300 €
- M. BOSSU Michel - 35, rue François Arago	300 €
- M. DE ARAUJO - 18 A, chemin de la Combe aux Chiens	300 €

La dépense totale, soit 1 800 €, sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613.30900.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.